

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2020

Présidence : Monsieur Jean-Pierre ANDÉOL, Maire
Présents : Mesdames Michelle EYRAUD, Hélène SYLVESTRE, Messieurs
Matthieu BÉGOU, Jérôme FLON, Denis GAUDIN, Rudy SYLVESTRE.
Absents : Madame Sylvie DERVILLE, Monsieur Yvan SICHOUC, Monsieur Jean
BOURGEOIS
Excusés : Monsieur Jean BOURGEOIS pouvoir à Monsieur Jérôme FLON
Madame Sylvie DERVILLE pouvoir à Madame Hélène SYLVESTRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Hélène SYLVESTRE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite, avant d'examiner le premier point inscrit à l'ordre du jour faire le point sur les dossiers en cours ;

- Schéma directeur d'eau potable, une réunion est programmée le 19 février 2020 à Gigors. La fin de l'étude est prévue en août 2020. A ce jour 17% de cette étude est réalisée.
- Schéma directeur assainissement : reste à réaliser l'étude sur les stations d'épuration ;
- La source Côte-Belle est revenue à une situation normale ;
- Les analyses ARS pour le contrôle de la source Daillon ont débuté ;
- L'église de Vaugelas, l'entreprise Rampa doit chiffrer le branchement électrique ;
- PLUi : positionnement en février 2020 ;
- Dossier assurance dégâts suite aux travaux de voirie : en cour, nouvelle expertise par l'assurance de la commune.

1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF M49 – 2019 :

- COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019
 - Délibération

Monsieur le Maire, ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communes de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation 2018 reporté	46 874.00
RECETTES 2019	41 026.44
Dont vente eau	23 768.51
Dont redevance assainissement collectif	4 044.47
DEPENSES 2019	51 640.46
Dont charges exploitation	12 896.78
Dont charges financières	2 515.49
SOLDE DE LA SECTION 2019	-10 614.02
RESULTAT D'EXPLOITATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	36 259.98
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2018 reporté	877.66
RECETTES 2019	60 037.93
Dont subventions reçues	26 106.00
Dont	
DEPENSES 2019	36 149.92
Dont remboursement emprunt	7 117.32
Dont travaux investissement réalisés	19 392.60
SOLDE DE LA SECTION	23 888.01
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	24 765.67
RESULTAT DE CLOTURE	
Section d'Exploitation	36 259.98
Section d'Investissement	24 765.67
RESULTAT DE CLOTURE 2019	61 025.65

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- adopte le Compte Administratif 2019 ;
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3. COMPTE DE GESTION M49 – 2019

Le compte de gestion fourni par la Trésorerie de Crest n'est pas encore parvenu en mairie, son vote est reporté au prochain Conseil Municipal.

4. AFFECTATION DE RESULTATS M49 – 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le compte administratif présente l'affectation du résultat 2019 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

	<u>Investissements</u>	<u>Exploitation</u>
<u>Report Résultat (exercice N-1)</u>	877.66	46 874.00
Recettes (exercice N)	60 037.93	41 026.44
Dépenses (exercice N)	36 149.92	51 640.46
<u>Résultat des sections (exercice N)</u>	23 888.01	-10 614.02
-		
<u>Résultat de clôture</u>	24 765.67	36 259.98
<u>Restes à réaliser</u>		
Recettes		
Dépenses		
TOTAL	24 765.67	36 259.98
Proposition d'affectation au compte 1068		0.00
Proposition de Report au budget (exercice N+1)	24 765.67	36 259.98

Inscription sur BP

BP 2020

BP 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

5. BUDGET PRIMITIF M49 – 2020 ; Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2020 pour le vote du budget,
Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget EAU – ASSAINISSEMENT en résumant les orientations générales du budget.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Hélène SYLVESTRE, le budget primitif Communal de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation 2019 reporté	36 259.98
RECETTES 2020	58 450.00
Dont vente eau	23 000.00
Dont redevance assainissement collectif	4 000.00
DEPENSES 2020	94 709.98
Dont charges exploitation	25 210.00
Dont charges financières	2 110.00
Dont virement en investissement	35 600.00
Dont dépenses imprévues	2 274.98
SOLDE DE LA SECTION 2020	-36 259.98
RESULTAT D'EXPLOITATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2019 reporté	24 765.67
RECETTES 2020	106 900.00
Dont subventions reçues	51 300.00
Dont virement de la section d'exploitation	35 600.00
DEPENSES 2020	131 665.67
Dont remboursement emprunt	7 550.00
Dont travaux investissement à réaliser	106 100.00
Dont dépenses imprévues	8 015.67
SOLDE DE LA SECTION 2020	-24 765.67
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	0.00
RESULTAT DE CLOTURE	
Section d'Exploitation	0.00
Section d'Investissement	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2020	0.00

OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE adopte le Budget Primitif M49 EAU – ASSAINISSEMENT de la commune de l'exercice 2020.

6. **REQUETE FABRICE BROCHARD – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE** ;

Monsieur BROCHARD Fabrice a porté plainte auprès du tribunal administratif de Grenoble concernant un litige relatif à son compteur d'eau.

Il est décidé de faire intervenir l'assurance de *protection juridique* qui prend en charge les frais de procédures.

Et de désigner Antoine ANGOT, avocat, pour défendre les droits les intérêts de la commune, autant sur le plan amiable que judiciaire.

7. **QUESTIONS DIVERSES** :

Des compteurs ont été posés sur la conduite du Syndicat des Eaux Drôme-Gervanne, mais actuellement aucun retour des données n'est possible.

- Côte-Belle : Une purge de la conduite a été effectuée à partir du réservoir de Montclar vers Vaugelas.

A ce jour la commune est alimentée par l'eau de Côte-Belle.

Les critères de potabilité ne sont pas les mêmes pour le syndicat des eaux de Drôme-Gervanne (syndicat de production) que pour la commune de Montclar sur Gervanne (service de distribution) en matière de distribution d'eau.

- ARS : Mise à disposition des 1ers états sanitaires de la source DAILLON et COTE-BELLE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie et les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 45.

Jean-Pierre ANDEOL

Maire